Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Commission suisse de maturité CSM

Examen suisse de maturité
Grille d'évaluation du travail de maturité du ou de la candidat-e

Valable dès le 1er octobre 2026

Session : ☐ hiver ☐ été **Année :** _____

Candidat-e :

Nom et prénom du ou de la candidat-e :

Titre du travail de maturité :

Discipline qui y est rattachée :

Évaluateur désigné par le ou la candidat-e[1] ou par l'école préparatoire :

Nom et prénom : Date et signature :

Lien de l'évaluateur avec la discipline :

Évaluation de la personne désignée

Attribuez quatre notes partielles comprises entre 1.0 et 6.0 (notes entières ou demi-notes) aux parties A et B, éventuellement aux parties C et D, puis calculez la note finale selon la formule ci-dessous. Ces notes ne sont pas contraignantes aux fins de l'examen ; elles ont un caractère purement informatif et sont destinées à l'examinateur et à l'expert qui évaluent le candidat durant la session d'examen. Vous trouverez des explications supplémentaires sur le système d'évaluation ainsi qu'un espace réservé aux commentaires à la page 2.

		Notes
Partie A : Travail écrit, fond (pondération : 30 %)		**A =**
a	Exposé de la problématique et méthodologie	
b	Organisation de la recherche et appropriation du sujet	
c	Exploitation du savoir et des sources	
d	Qualités formelles et argumentatives de la recherche	
e	Originalité	
Partie B : Travail écrit, forme (pondération : 20 %)		**B =**
f	Présentation	
g	Langue	
h	Citations, sources, tables	
Partie C : Épreuve orale, fond (pondération : 30 %)		**C =**
i	Maîtrise du sujet	
j	Réflexion critique sur le processus et le résultat du travail	
Partie D : Épreuve orale, forme (pondération : 20 %)		**D =**
k	Langue	
l	Vocabulaire spécifique	
m	Interaction	
	Calcul de la note du travail de maturité (à deux décimales) *Note = (A x 3 + B x 2 + C x 3 + D x 2) / 10*	
	Note finale du travail de maturité (au demi-point)	

[1] Le candidat autodidacte choisit une personne de sa connaissance capable d'évaluer de manière critique le travail. Cette personne est si possible un enseignant, mais il peut s'agir également d'une personne ayant des connaissances dans la discipline concernée et ayant si possible de l'expérience dans l'élaboration de travaux de type « recherche ».

Explication du système d'évaluation

- Les groupes de critères (lettres minuscules a à m) s'appliquent à tout travail de maturité ; certains critères particuliers (numérotation chiffrée) peuvent ne pas être applicables à un travail donné.
- Quatre notes partielles (notes entières ou demi-notes) sont attribuées respectivement pour le fond (A) et la forme (B) du travail écrit, ainsi que pour le fond (C) et la forme (D) de l'épreuve orale.
- La note finale du travail de maturité est établie à partir des quatre notes partielles avec les pondérations suivantes : 30 % pour la partie A, 20 % pour la partie B, 30 % pour la partie C et 20 % pour la partie D. La note finale est arrondie au demi-point.
  Exemple : A = 4.0 B = 4.5 C = 3.0 D = 3.5
  Note finale = (4.0 x 3 + 4.5 x 2 + 3.0 x 3 + 3.5 x 2) / 10 = 3,70 ⇨ 3,5
- Notation : notes entières ou demi-notes, de 1.0 à 6.0
  6.0 = très bon 5.0 = bon 4.0 = suffisant 3.0 = insuffisant 2.0 = faible 1.0 = très faible

Commentaire

Prière d'indiquer à quelle partie (A, B, C ou D), à quel groupe de critères (a à m) ou à quel critère (1 à 40) le commentaire se réfère. Si nécessaire, ajouter des lignes ou se servir de papier libre. Un commentaire est particulièrement nécessaire si la note finale est insuffisante.

A Travail écrit : fond (pondération : 30 %)

a Exposé de la problématique et méthodologie

1 Le sujet de la recherche et l'intérêt personnel du candidat ressortent de manière claire.
2 La problématique est délimitée et clairement exposée ; la question de recherche est formulée de manière claire et précise.
3 La démarche (par ex. comparaison, étude de terrain, interviews, expérience en laboratoire) est adaptée au sujet et exempte de contradictions.
4 La méthodologie est exposée clairement.

b Organisation de la recherche et appropriation du sujet

5 Le point de vue au travers duquel le sujet est traité est adéquat et le ou les accents thématiques sont judicieusement placés.
6 La structure du travail est bien adaptée au sujet et à la méthodologie.
7 Les différentes parties du travail (introduction, développement, résultats et conclusion) sont logiquement articulées ; l'exposé des résultats et les conclusions sont mis en relation avec la problématique posée.

c Exploitation du savoir et des sources

8 Les sources d'information utilisées sont adaptées au sujet.
9 Les sources, les données, les résultats d'expériences et autres éléments d'information sont accessibles, reproductibles et vérifiables ; ils sont interprétés avec soin et utilisés de manière rationnelle.
10 Des ressources de différents types (livres, revues, articles, sites web) ont été exploitées.
11 Les idées et les illustrations provenant de tiers sont systématiquement signalées comme telles (indication des sources, marques de citation).

d Qualités formelles et argumentatives de la recherche

12 Le titre reflète bien le sujet du travail.
13 Les affirmations avancées dans le travail sont correctes et pertinentes.
14 Une distinction claire est opérée entre l'exposé de faits et l'énoncé de l'opinion de l'auteur.
15 Les notions clés sont définies ou expliquées (par exemple au moyen d'une énumération de caractéristiques).
16 Les expériences sont documentées de manière à pouvoir être reproduites.
17 Les arguments utilisés sont fondés et pertinents ; les exemples cités sont parlants et illustrent judicieusement les éléments de théorie.
18 Les résultats sont convaincants.
19 La démarche, les enjeux du travail et les résultats en particulier font l'objet d'une réflexion critique de bon niveau.
20 Le résumé rappelle les éléments centraux du travail de manière concise.

e Originalité

21 La structure du travail est originale et n'est pas reprise simplement des sources primaires ou secondaires.
22 Le travail comporte des réflexions, des idées et des pensées originales.
23 L'auteur tire des conclusions pertinentes fondées sur une réflexion personnelle.

B Travail écrit : forme (pondération : 20 %)

f Présentation

24 Le travail est clairement structuré et ses différentes parties sont d'une longueur appropriée.
25 Le volume du travail est conforme aux consignes.
26 La mise en page est soignée et compacte.
27 Les tableaux et illustrations (graphiques, dessins, photos, etc.) sont adaptés au sujet et pertinents ; ils sont accompagnés de légendes et leur qualité graphique est soignée.

g Langue

28 Le texte est facilement compréhensible et se lit bien ; l'expression est concise et le vocabulaire approprié.
29 La grammaire, la syntaxe, l'orthographe et la ponctuation sont correctes.

h Citations, sources, tables

Voir le document « Prescriptions relatives au travail de maturité, valables dès le 1er octobre 2026 », consultable sur le site internet de l'examen suisse de maturité.

30 Le mode de citation est conforme aux directives de l'examen suisse de maturité.
31 Les sources mentionnées et les tables (table des matières, bibliographie, légendes des illustrations, annexes etc.) sont complètes.

C Épreuve orale : fond (pondération : 30 %)

i Maîtrise du sujet

32 Le candidat est capable d'exposer, de justifier et de défendre le cadre théorique de son travail, la méthodologie utilisée, les sources d'information consultées et les résultats obtenus.
33 Le candidat répond de manière adéquate aux questions qui lui sont posées lors de la préparation et au cours de l'examen.
34 Le candidat est capable de répondre à des questions d'ordre général relatives au sujet du travail de maturité, démontrant ainsi qu'il en maîtrise le cadre théorique.

j Réflexion critique sur le processus et le(s) résultat(s) du travail

35 La démarche du travail, et en particulier les motifs qui ont présidé au choix du sujet et à une éventuelle réorientation de la recherche, sont exposés de manière claire et succincte.
36 Le candidat porte un regard critique sur son propre travail avec la distance voulue et à un niveau de réflexion approprié.

D Épreuve orale : forme (pondération : 20 %)

k Langue

37 Le candidat se sert d'une langue compréhensible et correcte.
38 Le candidat s'exprime de manière fluide et convaincante.

l Vocabulaire spécifique

39 Le candidat utilise et comprend la terminologie et le vocabulaire spécifique liés au sujet choisi.

m Interaction

40 Le candidat interagit avec ses interlocuteurs en se montrant sûr de lui et à l'aise.

Remerciements / Indication des sources

Les critères d'évaluation se fondent en grande partie sur les propositions faites par Peter Bonati et Rudolf Hadorn dans leur ouvrage : *Matura- und andere selbständige Arbeiten betreuen. Ein Handbuch für Lehrpersonen und Dozierende. Bern, hep verlag ag, 2., überarbeitete und erweiterte Auflage 2009*.

La plupart des critères sont repris tels quels de cet ouvrage. Nous remercions les auteurs d'avoir autorisé l'utilisation de ces éléments.

N.B. Les termes au masculin utilisés dans le présent document désignent des personnes des deux sexes.